



Dossier d'inscription

Appel à Initiatives 2024-2025



Torcy

**Rues aux enfants, rues
pour tous Bourgogne
Franche-Comté**



SOMMAIRE

1. Présentation	P. 3
2. Dossier de candidature	P. 8
3. Fiche d'inscription	P.10
4. Calendrier récapitulatif	P. 11
5. Groupe d'appui Bourgogne Franche Comté	P. 11 P. 12
6. Contacts pour le dépôt du dossier	P. 12
7. Ressources	

Présentation

La démarche « Rue aux enfants, rue pour tous » vise à faire émerger, soutenir des initiatives collectives pour mettre en place de manière régulière une « Rue aux enfants, rue pour tous » en collaboration avec les collectivités territoriales concernées.

Compte tenu de la dynamique des premiers appels à projets à l'échelle nationale, il a été nécessaire de déconcentrer l'animation de la démarche entre plusieurs groupes d'appui régionaux bénéficiant du soutien de la coordination nationale composée de l'Association Nationale de Conseils d'Enfants et de Jeunes (ANACEJ), de Cafézoïde, de Rue de l'Avenir et de Vivacités IDF ainsi que des correspondants des autres groupes d'appui régionaux.

C'est ainsi que désormais notre groupe régional d'appui « Bourgogne Franche-Comté », assure pour son territoire le lancement de l'appel régional à initiatives, la tenue des comités de validation et l'accompagnement des projets « Rue aux enfants, rue pour tous » et enfin la remise du label. Il apporte une attention particulière à ceux issus des quartiers en politique de la ville (QPV) ainsi qu'à ceux situés dans les secteurs périurbains et ruraux.

Une « Rue aux enfants » c'est quoi ?

Il s'agit d'une rue (ou d'une place...) fermée durablement ou temporairement (certains jours et heures bien précises) à la circulation motorisée. Les enfants peuvent jouer librement sur toute sa largeur en toute sécurité et en toute tranquillité. Des infrastructures de jeux peuvent être installées, des animations organisées et l'accès à des véhicules à moteur est limité aux résidents. La rue devient alors un lieu de vie accessible à tous et toutes.



Organisée en collaboration avec différents acteurs (collectivité, parents, associations, etc.), la Rue aux enfants est l'occasion pour les enfants de découvrir leur environnement, la rue, la ville et de se confronter au réel, de s'affirmer et de grandir. Des barrières doivent être placées en nombre suffisant afin de délimiter clairement « la Rue aux enfants » et de signaler « Rue réservée au jeu ». La rue réservée au jeu n'est pas (encore...) en France une disposition définie dans le code de la route.

« Il n’y a pas de bien commun sans agir en commun. Une rue aux enfants, rue pour tous est une rue citoyenne qui s’appuie sur l’implication de tous les acteurs, enfants, jeunes et adultes du quartier, de l’élaboration à l’évaluation en passant par la réalisation. Les règles communes sont le fruit d’une création collective partagée et concertée. L’objectif est d’encourager la capacité à agir de chacun. »
Charte des Rues aux enfants, rues pour tous Octobre 2017

Une « Rue aux enfants, rue pour tous » est en effet une **rue citoyenne** qui s’appuie sur l’implication de tous les acteurs, enfants, jeunes et adultes du quartier, de l’élaboration à l’évaluation en passant par la réalisation.

L’objectif est d’encourager la capacité à agir de chacun. Cette démarche propose de nouvelles pratiques de l’espace public, permettant le partage, la rencontre entre tous et toutes par la participation au projet, le débat, le jeu, l’expérimentation d’aménagements possibles. Il s’agit d’impulser, à travers ces démarches, la mise en place, dès maintenant, de politiques publiques locales favorables à la santé et au bien-être des populations, **facilitant le partage de l’espace public et sa réappropriation par les jeunes** et plus globalement les citoyens : création de zones de circulation apaisée pour inciter aux déplacements à pied ou à vélo, végétalisation des espaces publics, installation de mobiliers de jeux éphémères ou durables...

L’objectif de la mise en œuvre d’une « Rue aux Enfants, rue pour tous » est d’atteindre le niveau supérieur de la participation, là où se situent la co-construction et le travail collaboratif. C’est un projet qui vise à **construire des liens, sociaux, intergénérationnels et durables, une appropriation partagée de l’espace public et le développement de la capacité à agir**. Le porteur de projet est donc un “ambassadeur”, un “facilitateur” auprès des habitants du quartier et des futurs partenaires à l’événement. Il se charge de mobiliser toutes les conditions pour que chacun.e trouve sa place et s’approprie la démarche.

La « rue aux enfants rue pour tous » favorise les rencontres entre les générations, les genres et les cultures. L’ouverture aux autres, le renforcement de la mixité, de la diversité et du lien social, sont des aspects essentiels de la « Rue aux enfants ».

Elle offre un cadre privilégié et stimulant pour une reconquête de l’espace public par les habitants de tous les âges et permet de **sensibiliser les enfants et leurs parents aux modes actifs et à la modération du trafic**. Au-delà, elle représente une opportunité d’agir sur la culture automobile très ancrée dans nos sociétés de consommation, en forgeant une culture autour des modes actifs. La rue pour enfants permet d’apprendre à faire du vélo, de découvrir le plaisir de la marche. Elle est source d’apprentissage mais aussi de valeurs, d’émotions et de souvenirs en lien avec les modes actifs. Elle permet d’inscrire sa politique de circulations douces dans une approche culturelle de long terme.

Les porteurs de projet retenus bénéficieront d’un accompagnement par des référents locaux pour être soutenus dans les différentes phases de préparation et de réalisation de leur Rue aux enfants. L’initiative sera valorisée au niveau régional, le porteur de l’action pourra participer et bénéficier des actions du réseau.

Point de vigilance : le cadre de cet appel à initiatives ne propose pas de soutien financier.

Qui peut participer ?

Les collectifs d'habitants, les conseils de quartier, les conseils citoyens, les associations, en particulier les associations locales et de quartier, les cafés des enfants, les conseils d'enfants et de jeunes, les collectivités locales et leurs structures, **les centres sociaux, MJC, centres de loisirs**, municipaux ou associatifs, peuvent déposer un projet.

Première étape

Recueil des projets présentés par les différents participants **pour la date fixée sur la page régionale du site**

- **soit jusqu'au 15 juin de chaque année** : recueil des projets présentés par les différents participants pour un examen du **comité régional de validation fin juin ou début juillet**
- **soit jusqu'au 15 décembre de chaque année** : recueil des projets présentés par les différents participants pour un examen du **comité régional de validation fin décembre ou en janvier**.

Seconde étape

Examen du **comité régional de validation dans les deux ou trois semaines après la date de dépôt des dossiers**

Le Comité régional de validation est composé d'un représentant de la coordination nationale, des représentants des associations partenaires et, le cas échéant, de personnalités qualifiées. Il appréciera la qualité des dossiers et la faisabilité du projet d'une « Rue aux enfants ». Il s'agira de retenir les projets qui pourront bénéficier d'un accompagnement afin de faciliter leur mise en place et obtenir, lors de leur réalisation, la remise du label de la coordination « Rues aux enfants, rues pour tous ».

Ces projets pourront se réaliser jusqu'au 30 novembre 2025.

Seront privilégiés les dossiers qui respectent les critères et éléments d'appréciation suivants :

- La localisation, les caractéristiques spatiales,
- Le caractère inclusif et accessible à tous du projet,
- Le soutien de la collectivité, des habitants,
- Le niveau d'implication des acteurs locaux,
- La participation des enfants au projet,
- Le respect des valeurs de la Charte.

et qui seront **dans l'une des situations suivantes** :

- Il s'agit d'une **première initiative** pour le porteur de projet et d'une structure n'ayant pas déjà été labellisée lors des appels à projets ayant déjà eu lieu
- Les compétences et les moyens limités du porteur de projet (collectif d'habitants, petite association de quartier...) pourront rendre particulièrement pertinents un accompagnement du projet. A cet égard, le groupe d'appui pourra par des conseils et une présence plus soutenue aider certains porteurs de projet avant de déposer le dossier.
- Un **rapport sera établi par une personne mandatée par le groupe d'appui**. Les projets seront validés lors de l'une des deux réunions du comité de validation prévues ou lors d'une réunion supplémentaire mise en place. Ils feront l'objet d'une communication au niveau régional puis seront ensuite accompagnés dans la préparation de leur mise en place et valorisés.
- Les porteurs d'un projet non validé seront contactés pour définir d'un commun accord si les éléments pour un nouvel examen par le comité de validation peuvent être réunis.

Accompagnement et valorisation des projets labellisables

MARS 2024 A NOVEMBRE 2025

Après chaque Comité régional de validation, une réunion d'information et d'échanges des porteurs de projets retenus sera organisée **en présentiel ou en visioconférence** afin de présenter des modalités et méthodes d'accompagnement ainsi que les ressources disponibles pour monter un projet.

Un accompagnement sera effectué par l'un-e des expert-e-s des structures partenaires en fonction de leurs compétences. Il sera adapté aux besoins recensés (Méthodologie, communication, animations, ressources locales...) et sera de l'ordre de deux à trois journées de travail selon des modalités variées (sur site, réunion régionale, échanges par courriels, par téléphone...)

Selon la qualité du porteur de projet (associations, collectif d'habitants...), une lettre pourra être adressée par le Comité régional de validation au maire de la commune pour souligner l'intérêt de l'initiative.

Le jour de la réalisation de la « Rue aux enfants rue pour tous », le label sera remis par un membre du groupe d'appui régional dans le cadre d'une valorisation organisée avec le porteur de l'initiative. La communication de l'événement sera relayée sur la page régionale du site dédié et sur les réseaux sociaux.

Si possible une fiche de synthèse sera rédigée par le groupe d'appui à la suite d'un questionnaire bilan rempli par le porteur d'initiative et mis en ligne sur le site internet pour rendre compte de la réalisation de la Rue aux enfants.

Comment s'inscrire ?

Les inscriptions pour déposer un projet de « Rue aux enfants, rue pour tous » s'effectuent jusqu'à la date fixée sur la page régionale du site pour une réalisation en 2024 ou 2025.

Les porteurs de projet doivent constituer un dossier qui comprend différentes informations sur le contexte, le contenu et les modalités prévues ainsi qu'une fiche d'inscription (Pages 8 à 11). Ces éléments doivent être envoyés pour la date fixée sur la page régionale du site par courriel aux adresses mentionnées en fin de dossier d'inscription en fonction, dans certaines régions, du département dans lequel le projet est prévu.

Comment s'informer ?

Les porteurs de projets peuvent solliciter la personne désignée comme contact au sein du groupe d'appui pour obtenir des renseignements complémentaires (en fin de document)

Par ailleurs, des personnes ressources sont mentionnées sur la page Bourgogne France Comté du site « Rue aux enfants, rue pour tous ».



Avec le soutien de



agence nationale
de la cohésion
des territoires



B/ Description sommaire du site envisagé (analyse spatiale)

- Nom de la rue
- Description de la localisation (situation dans la ville, environnement social et économique...)
(un document existant déjà peut être joint)
- Longueur approximative de la rue ou du tronçon de rue
- Description des caractéristiques de la rue, du tronçon de rue ou de la place (dimensions, dégagement – place, parking – ambiance, animation, situation en ce qui concerne le stationnement)
- Hauteur approximative des bâtiments qui bordent la voie
- Largeur approximative de façade à façade
- Animation présence de commerce :
- Ensoleillement au cours de la journée
- Niveau de trafic faible moyen important
Niveau de bruit faible moyen important
Accessibilité faible moyenne bonne
- Présence d'équipements publics (établissement scolaire, équipement social, sportif, etc...)
- Présence de générateurs de véhicules motorisés (garages, entreprises à livrer, boulangerie etc...)
- Statut réglementaire actuel (voie à 30km/h, piétonne, zone de rencontre, pas de spécificité, etc...)

Merci si possible de transmettre en annexe un schéma de la rue, ainsi que des illustrations : plans, photos, dessins...

C/ Description du contexte local

- Les points d'appui (expérience, partenariat, équipe mobilisable) :

Par exemple : observations réalisées avec les habitants, consultation d'expert, mise en place de partenariats, mise en place de moyens de concertation avec la municipalité, les techniciens, le service jeunesse, les habitants (réunions publiques, groupes de travail), expériences dans le domaine de l'animation, organisation de fête de quartier ; etc....

- Les résistances humaines, politiques et techniques (place de la circulation, vitesse, habitudes...)
- Avez-vous à cet égard une ou des attentes particulières vis-à-vis du groupe d'appui ?

3/ Fiche d'inscription

A/ Association/ Conseil de quartier/ Commune/intercommunalité/Structure communale ou intercommunale, centre social, maison de quartier, MJC...

Adresse

B/ Composition de l'équipe animatrice du projet

- Responsable du projet
- NOM/ Prénom :
- Fonction dans le projet :
- Adresse :
- Téléphone
- Courriel
- Equipe mobilisée et/ou partenaires

- Le territoire

- Commune où se situe le projet

4/ Calendrier récapitulatif : 2 appels à initiatives chaque année

- **Mars et Septembre de chaque année** : Lancement de la démarche pour la région **Bourgogne Franche Comté**
- **15 Juin ou 15 décembre** : dates limites de l'envoi des dossiers (par courrier et par mail)
- **Fin Juin/début Juillet ou janvier/février** : réunions du comité de validation
- A la suite de chacune des réunions du comité de validation seront mis en place des séances d'information à l'intention des porteurs des projets retenus
- **Mars 2024 Jusqu'en Novembre 2025** : accompagnement et valorisation des projets retenus et remise des labels lors de la réalisation

5/ Le groupe d'appui région Bourgogne Franche Comté

Il définit le plan d'actions régional, fait le lien avec le collectif national. Ses membres ont pour rôle de :

- Faire la promotion de l'appel à projets sur son territoire, dans ses réseaux d'associations, bailleurs sociaux, référents politique de la ville, centres sociaux...
- Être un relais de proximité pour accompagner le porteur de projet qui souhaite organiser une rue aux enfants.
- Faire partie du jury de sélection des projets.
- Remettre le label à la structure lauréate le jour de "La Rue aux enfants" sur son territoire.

Ses membres :

Lucile Cousin Association Mines de rayons (structure de soutien)

contact@minesderayons.fr Tél. 06.27.47.00.81

Jerôme Martin Centre social de Château Chinon jeromemartin.cs@free.fr

Jean François Noiriât-Veray Centre social de Semur-en-Auxois

familles.semur@gmail.com

Jane Bourcier Association Les ateliers nomades Autun

contact@lesateliersnomade.fr

Vincent Robin Maison des Familles Torcy politique.ville@torcy71.fr

6/ Contacts

- Pour le dépôt du dossier

Lucile Cousin Association Mines de rayons contact@minesderayons.fr Tel
06.27.47.00.81

- Autres personnes ressources

Jerôme Martin Centre social de Château Chinon jeromemartin.cs@free.fr

Jean François Noiriat-Veray Centre social de Semur-en-Auxois
familles.semur@gmail.com

Jane Bourcier Association Les ateliers nomades Autun
contact@lesateliersnomade.fr

Vincent Robin Maison des Familles Torcy politique.ville@torcy71.fr

7/ Des informations utiles

[Fiche-ressources] Construire son projet de “Rue aux enfants, Rue pour tous”

<https://wiki.ruesauxenfants.com/?wiki=BoiteAOutilsRAE>

Site national « Rue aux enfants, Rue pour tous »

<https://www.ruesauxenfants.com/>